

SHOEMAKERS

(Anciennement RAS KIDS)

SIEGE SOCIAL : 9, RUE DES CHOUANS - CHAMBRETAUD - 85500 CHANVERRIE - FRANCE
TEL : +33 (0) 252 610 252 - FAX : +33 (0) 252 610 255 - E-MAIL: contact@shoemakers-group.fr
S.A.S.U. au capital de 4.479.024 EUR - SIRET 508 571 692 00138 - TVA FR 51 508 571 692

ADRESSE DE PAIEMENT PAYMENT ADDRESS

LES ENFANTS DU CIRQUE SARL
60 AVENUE CHARLES DE GAULLE

33200 BORDEAUX
FRANCE

DOCUMENT EXPEDIES A : DOCUMENT SEND TO:

"LES ENFANTS DU CIRQUE SARL"
3 RUE FENELON

32099

33000 BORDEAUX

ADRESSE DE LIVRAISON DELIVERY ADDRESS

"LES ENFANTS DU CIRQUE SARL"
3 RUE FENELON

33000 BORDEAUX
FRANCE

22

FACTURE N° DATE
Invoice E24 231293 04/04/24

PAGE 2

N°CLIENT	DATE EXPED.	N° EXPED	TRANSPORTEUR	CARRIER	48873966500013				
32035	04/04/24	261826	HEPPNER LA ROCHE SUR YON						
REFERENCE ARTICLE			POINTURES - TAILLES			QUANT.	P.U. EUR	MONTANT HT	TVA
ITEM REFERENCE			SIZE			QTY	PRICE	AMOUNT	
			Sous total			67	Paires	1904,10	
PORT A L'UNITE						1		50,25	4
PORT AVANCE			/ROUTE Nombre de colis: 7 Poids brut: 39,90 Kg			Poids net: 33,50 Kg			
PRIX DE VENTE CONSEILLES : EUR									
=====									
GOA BOY SCRATCH			NUBUCK	24/27	28/34				
(Q 4 NA B004)				65,00	69,00				
GOA 4EVER			TOUCH HOLO	24/34					
(Q 4 NA B004)				69,00					
SOLAR BOHEM			METALLIC	24/27	28/34				
(Q 4 NA B004)				65,00	69,00				
SOLAR BUCKLE			METALLIC	24/27	28/34				
(Q 4 NA B004)				65,00	69,00				
SOLAR TONTON			CROSS	24/27	28/34				
(Q 4 NA B004)				65,00	69,00				
SOLAR TONTON			PURE	24/27	28/34				
(Q 4 NA B004)				65,00	69,00				
FR57388562712									

A JOINDRE AU REGLEMENT TO ENCLOSE TO PAYMENT				MON - TANT HT		1954,35	TVA (4:20,000%)	390,87	NET A PAYER NET TO PAY	2345,22 EUR
PAIEMENT : PLAN DE REGLEMENT				REGLEMENT PAYMENT		PLAN DE REGLEMENT				
N°CLIENT CUSTOMER	N°FACTURE INVOICE	DATE	ECHEANCE MATURITY D.	VOIR CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO						
32035	231293	04/04/24		We are the owner of the goods till complete payment.						
22	MONTANT AMOUNT			SEE GENERAL SALES CONDITIONS OVERLEAF						
2345,22 EUR				Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 pour frais de recouvrement. An additional fee of 40 will be charged for any delay in payment.						

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE

Ces CGV s'appliquent à toutes ventes de marchandises par SHOEMAKERS (ci-après la Société) à tout Acheteur. La marchandise commandée doit être vendue exclusivement dans le magasin pour lequel elle a été achetée. Toute commande implique de la part de l'Acheteur son adhésion entière et sans réserve aux présentes Conditions Générales, qui prévalent sur toute condition contraire de l'Acheteur (y compris, sans limitation, ses conditions générales d'achat). Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur ces Conditions Générales sauf acceptation écrite de notre part après négociation personnalisée. Les présentes Conditions Générales peuvent être modifiées à tout moment, sans notification préalable. Si l'une quelconque des présentes Conditions Générales devait être considérée comme invalide ou inapplicable, en tout ou partie, les autres conditions n'en seraient pas affectées. La Société est immatriculée au titre de sa Responsabilité élargie de producteur sous l'IDU FR242809_11HVXY pour les produits et IDU 535744: FR242809_01HGWR pour les emballages. (v2303a).

I - COMMANDES

Les commandes sont soumises à la confirmation écrite de la Société quels que soient le mode de prise de commandes et le moyen de transmission. La Société se réserve un délai de 15 jours pour annuler ladite commande ou porter à la connaissance de l'Acheteur une modification.

II - PRIX

Le prix de vente des produits livrés s'entend hors taxes. La facture est adressée à l'Acheteur et comprend, en sus du prix de vente hors taxes des produits, les frais de livraison, les éventuels droits, TVA et toutes autres taxes applicables à la vente.

III - LIVRAISONS

Les délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif et dépendent notamment des disponibilités et de l'ordre d'arrivée des commandes. La Société est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Des retards par rapport aux délais indicatifs ou souhaités de livraison ne sauraient en aucun cas justifier une résiliation de la commande ni aucune réparation ou indemnité de quelque nature que ce soit. Le refus de l'Acheteur de prendre livraison des marchandises sera considérée comme une violation par l'Acheteur de ses obligations. Les marchandises sont livrables départ usine et voyagent aux risques et périls de l'Acheteur même en cas de vente en Franco de port. L'expédition des marchandises s'effectue pour la France en "port avancé".

IV - RECEPTION - VERIFICATION - RECLAMATION POUR NON CONFORMITE

Les Produits doivent être vérifiés par l'Acheteur à la réception du transporteur. En cas d'avarie ou de produits manquants l'Acheteur devra en porter mention sur le bon de livraison et confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois (3) jours, suivant la livraison conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de Commerce avec copie transmise à la Société. Les réclamations au titre des vices apparents (défaut d'aspect ou de fabrication) ou de la non-conformité à la commande (modèles, quantités, couleurs, tailles...) doivent être formulées par écrit auprès de la Société dans les huit (8) jours de la réception.

V - RETOUR

Tout retour non autorisé sera refusé. En cas de retour expressément autorisé suite à une défectuosité ou une non-conformité à la commande, le retour des marchandises devra être effectué par le transporteur de la Société, à défaut les frais occasionnés seront à la charge exclusive de l'Acheteur. Les produits retournés, quelle qu'en soit la cause, doivent être dans l'état où la Société les a livrés. Tout produit dont la boîte sera abîmée ou comportant des marquages ou étiquettes autres que ceux de la Société fera l'objet d'une décote de 10 % sur le prix tarif unitaire lors de l'émission de l'avis.

VI - GARANTIE - RESPONSABILITE

La Société garantit, dans le cadre d'un usage normal, l'absence de défauts matériels ou de fabrication des produits au moment de la livraison et cela pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de livraison. La seule et unique obligation de la Société est limitée soit au remplacement ou à la réparation d'un produit non conforme ou défectueux, soit à un avoir égal au prix d'achat, à la seule discrétion de la Société. La Société sera libérée de toute obligation relative à cette garantie si le défaut ou la non-conformité alléguée est constatée à la suite d'une utilisation anormale ou inappropriée, ou encore à la suite d'une altération, d'un mauvais entreposage ou d'une mauvaise manipulation.

VII - PAIEMENT

Toutes nos marchandises sont vendues et payables conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 et à ses accords dérogatoires. Sauf accord entre les parties le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des marchandises et ne peut dépasser 60 jours net à compter de la date d'émission de la facture. Les modalités de paiement sont définies en accord avec la Société et sont mentionnées sur la confirmation de commande et sur la facture. La Société se réserve le droit d'exiger de l'Acheteur le paiement des produits à l'avance ou le versement d'un acompte à l'enregistrement de la commande. Les paiements effectués à l'ordre de nos représentants ou agents n'ont pas un caractère libératoire. Pour les clients bénéficiant de conditions de règlement à 30 jours ou plus, un escompte de 2 % sera accordé si le règlement intervient sous 10 jours date de livraison.

VIII - RETARDS OU DEFAUTS DE PAIEMENT - PENALITES

Toute somme impayée à la date d'échéance contractuelle entraînera de plein droit le versement d'intérêts calculés sur la base de taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne le plus récent majoré de 10 points de pourcentage. Le non-paiement d'une seule facture rend immédiatement exigible le paiement de toutes les créances de l'Acheteur. La Société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours ou à venir. En cas de dégradation importante de la solvabilité de l'Acheteur avant même l'exécution de la commande, la Société se réserve le droit d'annuler la commande, soit d'exiger le paiement à l'avance ou des garanties supplémentaires. Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, de plein droit. Toute poursuite contentieuse pour le recouvrement des créances entraînera de plein droit en plus des intérêts de retard ci-dessus visés une majoration de 15 % sans préjudice de l'indemnité prévue par l'article 700 du N.C.P.C. Pour tous les cas non prévus dans les présentes conditions générales il sera fait application des dispositions de l'article L441-6 et suivants du Code de Commerce.

IX. CLAUSE DE RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

La Société conserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et de tous les frais supplémentaires, droits et taxes qui viendraient s'y ajouter. A ce titre, si l'Acheteur fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire, la Société se réserve le droit de revendiquer les marchandises vendues restées impayées. Cette disposition ne fait pas obstacle au transfert à l'Acheteur, dès la remise au transporteur, des risques de perte, de vol ou de détérioration des produits, et il sera tenu d'en payer le prix même en cas de disparition par force majeure ou cas fortuit. L'Acheteur ne peut donner à gage, ni en transférer la propriété à titre de garantie, ni procéder à une cession globale ou partielle amiablement ou judiciairement sans l'autorisation expresse et écrite de la Société. Dans le cas où l'Acheteur remettrait les produits livrés à un transporteur, dépositaire ou logisticien, il s'engage à faire dater et signer par celui-ci le présent document, après avoir indiqué de façon manuscrite « pris connaissance lors de la remise des produits de la clause de réserve de propriété stipulées dans les Conditions générales de la Société. A défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, la Société pourra reprendre la marchandise et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Les acomptes versés resteront acquis à la Société à titre de dédommagement. L'Acheteur est responsable des marchandises vendues dès leur sortie de nos entrepôts : il s'engage à ce qu'elles soient couvertes, dès cette sortie, par une assurance garantissant les risques de perte, vol et destruction, par cas fortuit au profit de la Société.

X. VENTE PAR INTERNET

L'Acheteur intéressé pour distribuer les marchandises par l'intermédiaire du réseau internet devra solliciter l'accord préalable de la Société. Il prend acte que dans l'hypothèse où cette autorisation serait accordée celle-ci ne pourra être consentie que s'il a exploité un point de vente physique pendant une période minimale d'une année, point de vente dont il poursuivra l'exploitation en parallèle de la vente de marchandises par l'intermédiaire du réseau internet, et uniquement dans le strict respect des conditions établies par la Société afin notamment de préserver la cohérence et l'identité d'image de marque du réseau de distribution de la Société. L'Acheteur s'engage également à respecter les conditions établies par la Société concernant la création d'un simple site internet de présentation des marchandises et s'engage à ne pas distribuer les marchandises via les réseaux « Marketplace ».

XII. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Acheteur n'utilisera les logos, les supports publicitaires et autres signes distinctifs, ainsi que tous les éléments reproduits ou utilisés sur les sites Internet de la Société qu'après accord de la Société et pour les seuls besoins de la distribution et de la commercialisation des produits exclusivement auprès d'une clientèle de consommateurs et s'interdit d'en faire un usage susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la Société seule propriétaire desdits droits. De plus conformément aux lois en vigueur, il est interdit à l'Acheteur, sous peine de poursuites, de reproduire en tout ou partie les modèles qu'il aura achetés ou qu'il aura vus. Il lui est également interdit de transmettre à quel que tiers que ce soit des informations permettant la reproduction totale ou partielle de ces modèles.

XIII. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION JURIDICTIONNELLE

Toute question relative aux présentes conditions générales de vente et toutes ventes conclues seront régit par la loi française à l'exclusion de tout autre droit. En cas de litige et à défaut de solution amiable, les Tribunaux du ressort du siège de la Société, seront seuls compétents.

EXPORT TERMS AND CONDITIONS OF SALES

These Terms and Conditions apply to all sales of products by SHOEMAKERS (hereinafter the Company) to any Buyer. The products ordered must be sold exclusively in the POS for which they were purchased. Any order implies the Buyer's full and unreserved acceptance of these Terms and Conditions, which shall prevail over any contrary condition of the Buyer (including, without limitation, its general terms of purchase). No special conditions may prevail over these General Conditions unless accepted in writing by the Company after personalized negotiation. These Terms and Conditions may be amended at any time without prior notice. If any of these Terms and Conditions should be held invalid or unenforceable, in whole or in part, the remaining terms shall not be affected. The Company is registered under its Extended Producer Responsibility under IDU number FR242809_11HVXY for products and 535744: FR242809_01HGWR for packaging. (v2303a).

I - ORDERS

Orders are subject to written confirmation by the Company regardless of the method of order taking and the means of transmission. The Company reserves a period of 15 days to cancel the said order or to inform the Buyer of a modification.

II. PRICE

The sale price of the products delivered is exclusive of taxes. The invoice is sent to the Buyer and includes, in addition to the sale price of the products, the delivery costs, any duties, VAT and any other taxes applicable to the sale.

III. DELIVERY

Delivery times are given as an indication and depend on availability and the order of arrival of orders. The Company is authorized to make deliveries in whole or in part. Delays in relation to the indicative or expected delivery times shall in no case justify cancellation of the order or any compensation or indemnity of any kind whatsoever. Refusal by the Buyer to take delivery of the products shall be considered as a breach by the Buyer of its obligations. The products are deliverable ex works and travel at the risk of the Buyer even in the case of a carriage paid sale.

IV. RECEPTION - VERIFICATION - CLAIM FOR NON-CONFORMITY

The Products must be checked by the Buyer upon receipt from the carrier. In the event of damage or missing products, the Buyer must make the claim by writing on the delivery slip and confirm its reservations by registered letter with acknowledgement of receipt to the carrier within three (3) days following delivery in accordance with the provisions of Article L.133-3 of the French Commercial Code, with a copy sent to the Company. Claims for apparent defects or non-conformity with the order (models, quantities, colors, sizes, etc.) must be made in writing to the Company within eight (8) days of receipt.

V. RETURN

Any unauthorized return will be refused. In case of expressly authorized return following a defect or a non-conformity to the order, the return of the goods will have to be carried out by the carrier of the Company, failing which the expenses caused will be the exclusive responsibility of the Purchaser. The returned products, whatever the cause, must have the same grade in which the Company delivered them. When issuing the credit note, the Company will apply a 10% deduction from the unit sale price for any product with a damaged box or with marks or labels other than those of the Company.

VI. WARRANTY - LIABILITY

The Company warrants, under normal use, the products to be free from material or manufacturing defects at the time of delivery for a period of twelve (12) months from the date of delivery. Company's sole and exclusive obligation shall be limited to either the replacement or repair of a non-conforming or defective product or a credit note equal to the unit sale price, at Company's discretion. The Company shall be relieved of any obligation under this warranty if the alleged defect or nonconformity is found to be the result of abnormal or improper use, alteration, improper storage or mishandling.

VII. TERMS AND DELAY OF PAYMENT

The new business relations will be subject to an advance payment in euro by bank transfer. In case the Buyer's order is covered by a credit insurance, payment will be made by bank transfer no later than 60 days from the date of invoice. The Buyer will be relieved of its obligations upon receipt of the payment by our bank. No discount will be granted in the case of an early payment. For non UE countries, a deposit of 30% will be required at the order's registration and the balance must be paid before delivery.

VIII. DELAYS OR DEFAULT IN PAYMENT - PENALTIES

Any sum unpaid on the contractual due date shall automatically entail the payment of interest calculated on the basis of the most recent interest rate applied by the European Central Bank plus 10 percentage points. Any default in payment will result in the immediate payment of the other invoices. The Company reserves the right to suspend any current or future deliveries. In the event of a significant deterioration in the Buyer's solvency even before the order is executed, the Company reserves the right to cancel the order or to require payment in advance or additional guarantees. Any delay in payment shall result in the payment of a fixed indemnity of 40 € for recovery costs. Any legal pursuit for the recovery of the debts will involve by rights in addition to the interests of delay mentioned above an increase of 15 % without damage of the allowance envisaged by the article 700 of the N.C.P.C. For all the cases not envisaged in the present general conditions it will be made application of the provisions of the article L441-6 and following ones of the French Commercial Code.

IX. OWNERSHIP RESERVE

The Company retains ownership of the products sold until the effective payment of the full price in principal and all additional costs, duties and taxes that would be added. In this respect, if the Buyer is the subject of a bankruptcy or other legal action, the Company reserves the right to claim the sold goods remaining unpaid. This provision does not prevent the transfer to the Buyer, as soon as the goods are handed over to the carrier, of the risks of loss, theft or deterioration of the goods, and the Buyer shall be required to pay the price thereof even in the event of disappearance due to force majeure or fortuitous event. The Buyer may not transfer the property of the products as warranty or make a total or partial transfer amicably or judicially without the express written authorization of the Company. In the event that the buyer entrusts the delivered products to a carrier or logistician, he undertakes to have him before date and sign the present document, which brings to his attention the retention of title clause stipulated in the Company's general terms and conditions. In the event of non-payment of the price on the agreed due date, the Company may take back the products and the sale will be terminated by right. Any advance payments made shall be retained by the Company as compensation. The Buyer is responsible for the products sold as soon as they leave the warehouse: it undertakes to ensure that they are covered by an insurance policy guaranteeing the risks of loss, theft and destruction, in favour of the Company.

X. INTERNET SALES

The Buyer who intends to sell the products via Internet must request the Company's prior approval. The Buyer acknowledges that if such permission is granted, it will only be granted if the Buyer has operated a physical POS for a minimum period of one year. The Buyer shall continue to operate such POS in parallel with the sale of products via Internet, and in strict compliance with the conditions established by the Company to preserve the identity of the Company's brand and distribution network. The Buyer also undertakes to comply with the Company's conditions concerning the presentation of the products on its website and undertakes not to distribute the products via the "Marketplace" networks.

XII. INTELLECTUAL PROPERTY

The Buyer shall not use the logos, advertising materials and other distinctive signs, as well as all elements reproduced or used on the Company's websites, without the Company's consent. The Buyer shall use them for the sole purpose of the commercialisation of the products to consumers and shall refrain from using them in a manner that may infringe the intellectual property rights of the Company, which is the sole owner of said rights. Moreover, in accordance with applicable law, the Buyer is prohibited from reproducing in whole or in part the products that he/she has purchased or seen. It is also forbidden to transmit to any third-party information allowing the total or partial reproduction of these products.

XIII. APPLICABLE LAW - JURISDICTION

Any question relating to the present general conditions of sale and all sales concluded shall be governed by French law to the exclusion of any other law and, as a supplement, by the Vienna Convention on the International Sale of Goods. In the event of a dispute and in the absence of amicably solution, the Courts of the jurisdiction of the Company's head office shall have sole jurisdiction.